

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

GRÈCE.

Navarin, le 9 octobre. — Une lettre de Nanplie, datée du 6 courant, porte que les troupes françaises ont désarmé un bataillon de troupes régulières grecques qui prenait part à toutes les séditions. Ce bataillon voulut d'abord opposer quelque résistance, mais la vue d'une pièce d'artillerie, dirigée sur lui, l'épouvanta tellement qu'il déposa aussitôt les armes. Quelques mesures sévères sont prises nécessaires pour rendre à ce malheureux pays la tranquillité dont il a un si grand besoin. Le départ du courrier tout n'était pas terminé, que la même lettre ajouta que l'artillerie a reçu de nouveau l'ordre d'agir contre les rebelles. Colocotroni s'est emparé d'Agos; Grivas s'est retiré avec ses partisans. Il y a eu un nouveau changement parmi les membres du gouvernement provisoire. Quatorze bâtimens pirates sont partis du Magoo, en se dirigeant chacun d'un côté différent. Le nom de ces capitaines et le nombre d'hommes de chacune de ces barques sont connus. Le 5, l'expédition projetée contre ces bandits n'avait pu encore partir. (Gazette de Gènes.)

ANGLETERRE.

Londres, le 23 novembre. — Le prince Talleyrand a eu une longue conférence avec le vicomte Manchester, au Foreign-Office.

On lit dans le *Globe* :

Que le gouverneur de la citadelle d'Anvers soit un brave homme, personne n'en doute, et que le roi de Hollande l'engage à tenir jusqu'à la dernière extrémité, c'est très-probable, mais certainement M. hollandaise persiste à garder la citadelle d'Anvers dans l'espérance que le roi de Prusse viendra à son secours, ce n'est pas faute de conseils du ministre russe à La Haye. Nous croyons, au contraire, que si le prince d'Orange se laissait aller, comme on l'a annoncé, à attaquer les Belges, les Prussiens se décideraient alors à intervenir en faveur des derniers. Il y a des dispositions belliqueuses en Prusse, nous le savons; mais nous ne nous pas moins que le roi de Prusse, comme son gouvernement, désire que le roi de Hollande évacue la citadelle d'Anvers, et signe le traité ratifié par toutes les puissances alliées, et que l'un et l'autre employeraient, pour obtenir cette adhésion, tout moyen autre que celui des armes. Il y a dans le gouvernement prussien des hommes sagement avisés, et aussi loin que leur influence ainsi que celle du roi, s'étend, on est disposé à maintenir la paix en Europe; c'est dans ce but qu'il était absolument nécessaire, tout autre moyen venant à manquer, de forcer le roi de Hollande à l'évacuation de la citadelle d'Anvers.

Il y a eu à Leeds et à Huddersfield des réunions publiques, au sujet des affaires hollando-belges et des dernières mesures adoptées par le gouvernement contre la Hollande. On apprendra avec plaisir que dans ces deux grandes villes les tentatives faites pour faire signer une adresse séditieuse contre le gouvernement sous prétexte de l'absence de la paix, ont été déjouées. Il a été dans ces réunions, prononcé des discours fort remarquables, dans lesquels les hommes libéraux les plus éclairés et les plus commerçants ont mis à nu le sophisme de leurs opposants.

Voici les faits : une première réunion à Leeds a été sollicitée par le parti dit : de la conservation. Cette assemblée devait avoir pour but de désapprouver hautement l'intervention de l'Angleterre dans les affaires hollando-belges comme funeste aux intérêts de l'Angleterre et pouvant amener une guerre générale. Cette première réunion donna lieu

à du tumulte. Rien ne put résister aux cris d'ajournement qui partaient de toutes parts. Le lord maire suivi de 30 ou 40 membres appartenant au parti conservateur se retira. L'assemblée fut alors invitée à venir se réunir à Clot Hall Yard, où 10 à 12,000 personnes se rencontrèrent. Une adresse a été votée. Elle est entièrement approbative de la marche du ministère.

— Les nouvelles du Portugal sont satisfaisantes pour don Pedro. Don Miguel a établi sa résidence à *Valence de Minho*, probablement pour être plus près de l'Espagne en cas d'échec. Don Pedro est en mesure d'opposer une résistance opiniâtre, si on l'attaque.

— On a reçu les journaux de New-York jusqu'au 1^{er} courant. Ils contiennent des nouvelles importantes du Mexique. Une bataille a été livrée le 18 septembre, à un endroit appelé San Miguel Dolores, entre Bustamanti et Montezama, dans laquelle le dernier a été défait. Le récit du combat n'est pas très-clair, mais il paraît que Bustamanti a dû l'avantage qu'il a remporté à la supériorité numérique de sa cavalerie.

FRANCE.

Paris, le 24 novembre. — Nous avons emprunté à un journal le récit d'une entrevue de Mlle. Bourry avec la reine. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement. Ni la reine, ni aucune personne de la famille royale n'a vu Mlle. Bourry.

Les journaux de l'opposition ont aussi publié que M. Thiers connaît Mlle. Bourry, qu'il l'avait reçue, etc. Ce fait n'est pas moins faux que l'autre. Il est vrai que, dans la matinée du 19, elle s'est présentée dans les bureaux pour parler à un employé; mais cet employé était sorti, elle n'a pu le voir. Après l'événement, elle a été amenée au ministère où le ministre n'était pas. On l'a conduite à la préfecture de police, où le procureur du roi a reçu sa déposition. Voilà toute la vérité sur Mlle. Bourry, qui du reste ne paraît pas être un témoin important. (Débats.)

— Le gouvernement a reçu aujourd'hui des nouvelles fort inquiétantes de l'Ouest. On craint qu'il y ait d'ici à peu de jours une levée de boucliers des chouans. Ces préparatifs des carlistes coïncideraient avec la fermentation qu'on remarque à Lyon, à Marseille et à Toulouse; les carlistes renouvellent leurs menées dans ces diverses villes où des ordres ont été envoyés à plusieurs régimens pour y renforcer les garnisons.

— Quelques placards carlistes ont été affichés cette nuit dans plusieurs rues de la capitale.

— On assure que les chefs du parti carliste à Paris ont adressé à l'empereur Nicolas un mémoire pour lui faire réclamer la liberté de la duchesse de Berry du gouvernement français. Ce mémoire aurait été remis entre les mains de M. Pozzo di Borgo.

— Voici la composition de la commission de l'adresse de la chambre des députés :

MM. Lepelletier d'Aulnay, Martin (du Nord), Pelet (de la Lozère), de Kératry, Madiet de Montjau, de Schonen, Bérenger, de Vatismenil, Etienne. Ces divers députés appartiennent au centre de la chambre.

— Le *Moniteur universel* contient ce matin dans la partie officielle, un long rapport au roi par M. Dargout sur l'organisation des gardes nationales; nous citerons les paragraphes suivans comme présentant des faits d'une grande importance :

« Déjà d'importans résultats attestent la sollicitude de l'administration. En moins de dix-huit

mois, nous avons vu les gardes nationales appliquées à presque toutes les parties du territoire avec un ensemble dont la volonté d'une grande nation peut seule donner l'idée et l'exemple. L'organisation est achevée dans 35,000 communes : 141 légions communales ou cantonales; 3416 bataillons non réunis en légions; 12 000 compagnies isolées, et 4,000 subdivisions de compagnies; 49 escadrons et 280 subdivisions d'escadrons de cavalerie, présentent indépendamment de 950,000 hommes recensés et portés au contrôle de la réserve un effectif de 3,800,000 gardes nationaux en service ordinaire.

« Outre les armes dont un grand nombre de citoyens étaient déjà pourvus, on a distribué 907,979 fusils et 240,000 sabres; 185 compagnies et 117 subdivisions de compagnies d'artillerie réunissent un effectif de 19 000 artilleurs armés dans les villes de l'intérieur, de 420 pièces de canons, et de 210 dans les places de guerre et dans les cantons voisins des côtes. Il faut ajouter 461 compagnies et 884 subdivisions de compagnies de sapeurs pompiers. D'un autre côté les recensemens opérés pour la mobilisation en vertu de la loi du 19 avril 1832 fournissent pour 68 départemens, 927,000 célibataires, de 20 à 35 ans, ce qui permet de préciser proportionnellement pour les 86 départemens une mobilisation de 1,231,000 hommes qui, au besoin, formerait immédiatement les bataillons mobiles qu'il serait nécessaire d'appeler à la défense du pays. Partout les élections se sont opérées, parmi les nominations réservées au roi, 6084 sont effectuées, 8063 conseils de disciplines et 2500 jurys sont constitués.

— Nous apprenons à l'instant que tous les sujets russes, domiciliés à Paris, viennent de recevoir l'ordre de la légation russe, de retourner dans leur pays d'ici à quinze jours.

— M. Salvandy a fait paraître ce matin un ouvrage intitulé : *Paris, Nantes et la Session*.

— La pièce de M. Victor Hugo, jouée hier sur le théâtre français sous le titre de *Triboulet, ou le roi s'amuse*, a été fort mal accueillie du public.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 novembre. — MM. Lebeau, Rogier et Goblet sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le § 4 de l'adresse.

M. de Haerne développe son amendement, qui est appuyé, et qui a pour but de déclarer que le ministère n'a pas le droit de négocier avant l'adhésion pleine et entière au traité du 15 novembre.

M. Dellafaille développe un sous amendement à l'amendement de M. Dumont.

M. Levaë a la parole. MM. Osy, Julien, Lardinois, Deleeuw, Robiano, et plusieurs autres membres, la demandent. (Rumeur prolongée.)

Après un assez long intervalle, M. H. de Brouckere la demande aussi. (Nouveau mouvement.)

M. Levaë soutient que le traité du 15 novembre n'existe plus. Il s'élève avec force contre le système du ministère et répond aux attaques dont son premier discours a été l'objet.

M. Pirmez soutient le système du ministère. La parole est à M. Dumont, pour défendre son amendement.

M. Dumont : J'ai l'honneur de proposer, en remplacement des quatrième et cinquième paragraphes, la rédaction suivante :

« Après des délais interminables, l'obstination de la Hollande a amené l'emploi des moyens coercitifs de la part de deux alliés de Votre Majesté; comme vous, sire, ils savent que depuis long-temps la mesure des concessions est comblée de notre part, et nous avons la certitude que le roi des Belges défendra avec la dernière énergie, et nos droits, et nos intérêts, et l'honneur national.

« Au milieu des circonstances qui nous pressent, et dans l'état incomplet des négociations qui nous ont été communiquées, la chambre des représentans croit, dans l'intérêt de l'état, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère. »

La voix de l'orateur est si faible qu'elle ne vient pas toujours jusqu'à nous. Il trouve qu'il ne serait pas prudent à la chambre de blâmer le ministère, avant l'issue des négociations; il fait ressortir l'anarchie gouvernementale qui résulterait de la division que l'adresse, telle qu'elle est conçue, ferait naître entre les deux chambres; d'autant plus que, dans ce moment, la situation financière ne permet pas de dissoudre les chambres.

M. Rozano déclare qu'il a été longtemps incertain sur l'opinion qu'il devait embrasser; après avoir mûrement réfléchi il votera pour l'amendement de M. Dumont. — (Mouvement.)

Il s'efforce de démontrer le danger de tracer une marche au ministère, et s'appuie sur ce qui est arrivé au sujet de l'adresse du mois de mai, dont les ministres s'arment, aujourd'hui, contre la chambre.

L'orateur prétend que la chambre, en déclarant qu'elle n'a pas sous les yeux les pièces du procès, se réserve de juger plus tard; mais, en faisant cette déclaration, l'assemblée laisse aux ministres toute la responsabilité pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il fera. Il croit que la gravité des circonstances rend les paroles des amendements de M. Dumont assez significatives.

Il termine en déclarant que la restauration et le partage lui semblent impossibles, et que le nom de Belgique ne s'effacera plus de la carte de l'Europe.

M. Deleuw défend son amendement et celui de M. Dumont. Il s'élève sur ce que l'on a appelé son amendement *petit moyen innocent*; il déclare qu'il ne connaît ni petit ni grand moyen innocent; mais qu'il fait ce qu'il croit utile en conscience pour l'intérêt de la Belgique. A la vérité, il entend cet intérêt autrement peut-être que son honorable contradicteur. Il compare son amendement à celui de M. H. de Brouckere, qui, à son avis, rendrait impossible un ministère quelconque en Belgique.

M. Fleussu: Le ministère s'est présenté devant nous avec franchise; il nous a exposé nettement le système suivi par le gouvernement; il nous a demandé notre opinion sans réserve: cela prouve, à mes yeux, que si le ministère s'est trompé il s'est trompé de bonne foi, et n'a voulu ni le déshonneur, ni la honte, ni la ruine de la Belgique.

D'après les explications du ministre des affaires étrangères, il y aurait eu des réserves faites en faveur des habitants du Limbourg et du Luxembourg: or notre protestation porte principalement sur ce point; comment se fait-il donc que le ministère s'élève avec tant de force contre cette protestation?

Je ne saurais voter pour l'amendement de M. Dumont: il arrive un peu tard, à vrai dire; après les débats vifs et quelquefois violents de derniers jours, l'effet est produit, et si le ministère a réellement fait des réserves en faveur de nos malheureux concitoyens, pourquoi a-t-il provoqué cette discussion en s'opposant si vivement à l'adresse?

M. Fleussu déclare qu'il ne reproche pas au ministère d'avoir appelé l'intervention étrangère et maintenu le traité des 24 articles; il lui reproche la manière dont il s'est prévalu de ce traité.

Il rappelle l'engagement pris par les puissances de faire exécuter le traité par la Hollande, puis il dit que l'on a fait tourner cette stipulation contre nous en évacuant préalablement les territoires contestés.

Au moment où l'orateur dit: Vous avez parlé de traité secret;

M. Lebeau: Je n'ai pas dit un mot de cela.
Plusieurs voix: Si! si! Dénégations au banc des ministres.

M. Fleussu: Vous avez au moins parlé de séquestre, et ce séquestre à qui sera-t-il confié? à des mains amies? Non, aux Prussiens, et, chose remarquable, les Français doivent se retirer immédiatement après la prise de la citadelle d'Anvers, mais les Prussiens demeureront en possession tant qu'il plaira au roi de Hollande de ne pas accorder au traité; vous êtes donc bien sûrs de ne pas avoir une chance de guerre avec la Hollande.

M. Fleussu: Et si vous avez une guerre, reprendrez-vous par la force des armes ces territoires que vous avez cédés à la diplomatie? Savez-vous ce qui arrivera? c'est que quand les Prussiens vous menaceront de Venloo, de Maestricht et de Luxembourg, vous serez forcés par leurs bayonnettes à de nouvelles concessions.

Il répond à M. Lebeau, qui a accusé l'opposition de vouloir allumer la guerre générale: je dois lui répondre, car il faut que le pays connaisse notre système, alors qu'un journal de province ose comparer les députés de cette opposition aux journaux salariés de la maison d'Orange, et quand le journal du gouvernement, le *Moniteur*, a l'inconvenance de répéter de pareils reproches. Ce que voulait l'opposition, c'était la Belgique de la constitution, et non la Belgique des protocoles (Reconnaissez-vous ces paroles?) Ce que voulait l'opposition, c'était que devant une nation réduite à deux millions d'individus, on n'humiliât pas quatre millions de Belges, en les soumettant aux exigeants résultats de la diplomatie. (Applaudissements.)

M. le président: Les signes d'approbation et d'improbation sont défendus.

M. Lebeau répond à l'attaque de M. Fleussu; et déclare que le gouvernement ne peut pas s'enquérir des articles que le *Moniteur* emprunte aux journaux étrangers. Du reste l'article cité blâme un système et non pas des individus.

Il dit que le ministère n'a pas eu l'intention d'interroger la chambre sur des négociations non achevées, mais bien sur l'intervention étrangère que M. Dumortier avait qualifiée de crime dès la première séance de la chambre. En nous permettant de continuer les négociations, l'assemblée fera un acte de confiance; nous le savons, et nous voulons bien qu'on le sache, l'amendement de M. Dumont atteint le but du cabinet.

Si donc on veut renverser le ministère qu'on aille au-delà. Je déclare nos intentions à l'avance, afin que chacun connaisse la portée de son vote.

M. Gerard Legrelle défend le système ministériel.

M. d'Elhogne: Il y a huit jours que les paroles auxquelles l'adresse doit servir de réponse sont prononcées; il me semble qu'il serait temps de clore les débats déjà trop longs.

Il demande la parole.

M. Milcamps parle contre la clôture. Il veut parler pour dire que la note du deux novembre étant dans les droits de la couronne, nous n'avons pas à nous en occuper.

M. Dumortier propose un sous-amendement à l'amendement de M. Dumont.

MM. de Brouckere et Meulenaere renoncent à la parole qu'on veut clore.

MM. Dumortier, Meus, Julien et Pirson sont entendus contre la clôture.

On continue la discussion.

M. Milcamps prend la parole; la moitié des députés quittent leurs places. Il ne reste que 6 députés sur les bancs de la gauche.

M. Dumortier développe son sous-amendement. Il croit que le ministère doit être blâmé; mais il pense que son avis ne sera pas partagé par tous les membres, et cependant la nation doit avoir ses apaisements sur la question de l'évacuation du territoire.

M. Julien développe un nouvel amendement. (Les députés rentrent en séance). Il trouve que ces débats sont affligeants et injurieux sur la chambre. On se dispute sur la question de savoir si le ministère a été autorisé ou non à faire l'acte du 2 novembre; car, si le ministère a été autorisé, il est lâche de le calomnier en disant qu'il ne l'a pas été; s'il n'a pas été autorisé, il y a témérité à lui, je dirai presque impudence, à soutenir qu'il a agi sous notre inspiration.

M. Julien rappelle qu'au moment de la dernière session la chambre était restée sur ces termes, *point de négociations sans évacuation préalable*: or quelle chose de notre position actuelle ressemble-t-il à cela? rien, certainement. Il est donc ridicule de vouloir s'appuyer de l'autorisation de la chambre, qui ne l'a jamais donnée. Mais, nous dit-on, voulez-vous donc renverser le ministère? songez-y bien, vous courez à l'anarchie; je vous prouverai tout à l'heure que notre blâme n'entraîne pas nécessairement la chute du ministère. (M. Lebeau fait un geste affirmatif). Mais lorsqu'un pilote conduit le vaisseau vers les écueils, n'est-il pas permis à l'équipage de l'avertir, et n'est-ce pas un devoir lorsqu'il ne veut pas changer de route de lui arracher le gouvernail?

Après d'assez longs développements donnés par l'orateur, la clôture est mise aux voix et prononcée à une grande majorité.

On discute la question de priorité. On entend M. d'Elhogne, qui demande la question préalable; puis M. Deleuw, qui la combat.

M. H. de Brouckere demande la parole pour une motion d'ordre. Il demande que l'on commence la discussion par celui qui s'éloigne le plus du texte. S'il y avait un amendement qui approuvât les ministres, il faudrait commencer par celui-là; mais il n'y en a pas, il faut donc commencer avec les amendements qui ne signifient rien, tels que ceux de MM. Deleuw, Dumont, qui, tandis que le ministère demande un jugement sur sa conduite, proposent un ajournement.

M. Lebeau: Ce n'est pas cela!

M. H. de Brouckere: C'est fort bien cela! je crois même que c'est tout-à-fait cela! mon amendement et celui de M. Dumortier se rapprochent tout-à-fait de l'adresse, et celui de M. Dumont doit avoir la priorité.

M. de Meulenaere s'élève contre la proposition de M. d'Elhogne, qui veut écarter par la question préalable l'amendement de M. Dumont.

Il dit que la discussion sur ces amendements ne sera pas stérile, qu'elle signalera au ministère les dangers de sa position, et l'aidera à les éviter, il ajoute, avec beaucoup de véhémence, qu'on ne peut pas porter un jugement; car qu'approuverez-vous? qui blâmeriez-vous?

Une foule de voix: Vous rentrez dans la question du fond.

M. de Meulenaere: Il est impossible de discuter une question préalable sans rentrer dans le fond.

M. Lebeau: Messieurs, je supplie la chambre de donner la priorité au sous-amendement de M. Dumortier. Quoique mon opinion soit formée à son égard, le ministère a hâte de connaître l'opinion de la chambre.

L'amendement de M. Dumont a la priorité comme amendement.

Il y a deux sous-amendements; un de M. Deleuille et un autre de M. Dumortier; celui-ci est ainsi conçu:

« Nous avons la certitude que V. M. se sera assurée que l'abandon de Venloo et le morcellement du Limbourg et du Luxembourg n'auront pas lieu avant l'adhésion de la Hollande au traité. »

Le sous-amendement de M. Dumortier a la priorité.

Il est rejeté à la majorité de 44 voix contre 42. Le ministère a donc une majorité de 2 voix.

Le sous-amendement de M. Deleuille est rejeté par 47 voix contre 39.

L'amendement de M. Dumont obtient 44 voix contre 42. Il est adopté.

M. de Robaulx: Attendu le nombre de votants, il doit importer à chacun que son vote soit connu, je demande donc que les nombres soient inscrits au procès-verbal, afin que le public sache bien que les ministres ont pris part à leur jugement, et que leur vote seul les absous.

M. Raikem: Quels sont les membres qui veulent que leurs noms soient inscrits au procès-verbal.

Une foule de voix: Tous! tous!

Des sifflets se font entendre des tribunes.

Il est quatre heures et un quart, la séance est levée.

Anvers, le 26 novembre. — Le roi est attendu aujourd'hui à Berchem, il y dînera avec les princes français, le maréchal Gérard et le général Haris.

— Le bruit court que les français ont pris la position du fort Philippe et du fort Ste-Marie; des navires de guerre de la flotte combinée remonteraient l'Escaut. Nous donnons ces nouvelles sans les garantir. (Phars.)

— Les hollandais ont tenté, ce matin, d'effectuer une descente près du fort St-Croix (rive droite près de Lillo) pour faire une coupure et submerger le pays. Ils ont été bravement repoussés par nos troupes.

— Les coupures faites par les hollandais à la digue sous le canon du fort Liefkenshoek et du côté de Calloo ont été bouchées par nos troupes.

— Le nombre des militaires français qu'on voit en ville est très borné. Les permissions ne sont accordées que très-difficilement et il n'y a nulle apparence que des troupes de cette nation occupent les postes confiés aux troupes nationales.

— On mande d'Ostende 22 novembre: « Nos bassins sont encombrés de bâtiments. »

Bruxelles, le 26 novembre. — Une estalette venant de Paris et se rendant à Bergerhout, a traversé hier après-dîner cette ville avec des dépêches du duc de Dalmatie pour le maréchal Gérard.

— Hier, sont arrivés à Bruxelles, venant de France, quatre-vingts voitures, une batterie d'artillerie et deux compagnies de 6^e escadrons train des équipages. Aujourd'hui, ils partiront pour Anvers.

— Hier, 107 caissons d'artillerie française sont partis de Bruxelles pour Anvers.

— Le quartier-général du général Niellon était hier à midi à Maldegheem.

— Une partie des flottes combinées était hier à vue d'Ostende.

— Suivant des renseignements ultérieurs que nous sommes procurés sur l'engagement qui a lieu entre nos troupes et les hollandais au Pont de Paille, il paraît que les nôtres, ayant voulu empêcher le trafic de bestiaux qui se faisait avec les hollandais, une escarmouche en est résultée, mais elle n'a point eu de suite. Les troupes parties de notre ville ont fait halte à Eccloo et à Wierchoot. Le général Niellon est attendu de retour pour ce midi. (Journal des Flandres.)

Notre correspondant d'Anvers nous annonce qu'il est probable que la sommation au général Chassé n'aura lieu que le 30. D'autres informations nous apprennent au contraire qu'elle aurait lieu le lendemain prochain.

On écrit de Berghout, 25 novembre :

Il est arrivé hier un détachement des équipages de ligne de Brest, commandé par M. Zyloff de Zyloff, lieutenant de vaisseau ; la tenue de ces équipages est admirable, ils ont été dirigés immédiatement sur Berchem pour être placés sous les ordres du général Negre.

On assure que 45,000 Hollandais sont concentrés entre Bréda et Berg-op-Zoom, avec l'intention d'opérer une diversion pendant les opérations du siège.

M. le vicomte Vilain XIII a été officiellement nommé le 31 octobre par les ministres des affaires étrangères du duché de Lucques, et lui a remis les lettres de notification et de mariage du roi des Pays-Bas pour S. A. R. monseigneur le duc de Lucques en ce moment à Vienne (*Moniteur belge*).

On écrit de Bruges qu'il passe journellement par cette ville des soldats du bataillon étranger qui vont s'embarquer à Ostende pour se rendre à Oporto.

On lit dans l'*Indépendant* :

Malgré la dénégation qui se trouve dans les journaux hollandais, il paraît que M. le maréchal Gérard a l'avis officiel de la prise du cutter français par le *Vliegende Vischt*.

LIÈGE, LE 27 NOVEMBRE.

Le bruit se répand que les ministres ont hier au soir donné leur démission.

Notre correspondance de La Haye d'hier annonçait que le 24 le roi de Hollande avait dû démettre une levée en masse, nous en recevons la confirmation par une autre voie : tous les hommes de 18 à 50 ans y sont soumis. Ne sont exemptés que les infirmes, les pilotes et les ministres du culte. On peut s'armer de fusils, de sabres, de bayonnettes ; ceux qui n'en ont pas en recevront des magasins de l'état. Ils devront se rendre sur tous les points menacés du royaume au premier coup de canon.

La maladie du roi de Prusse n'a pas le caractère sérieux que quelques journaux lui ont donné. Les nouvelles de Berlin qui vont jusqu'au 20, nous indiquent que la santé de ce souverain ne donne aucune inquiétude.

On nous écrit de Paris :

Le maréchal Gérard ayant fait connaître les différends qui existent entre lui et le gouvernement belge, relativement aux opérations du siège de la citadelle d'Anvers, le gouvernement français ne voulant pas prendre sur lui la décision de cette affaire, en serait rapporté au cabinet anglais qui aurait décidé qu'il ne fallait point opérer une attaque du côté de la ville, quoique le maréchal Gérard ait déclaré que l'attaque par Boom pourrait lui faire perdre beaucoup de monde et faire traîner le siège en longueur. La crainte de donner au général Chassé un prétexte pour bombarder la ville d'Anvers l'aurait emporté sur le désir d'épargner la vie de quelques milles soldats français.

On a des nouvelles d'Oporto jusqu'au 16 courant. Aucun événement décisif n'était survenu pour changer les positions respectives des parties belligères. Une sortie faite par les Pedrotes sur les avant postes ennemis à Villanova avait été suivie d'un plein succès. Un grand mécontentement régnait, dit-on, dans l'armée de don Miguel au sujet de sa non-apparition au quartier-général ; les désertions étaient nombreuses. Il est d'un autre côté survenu quelques dissensions dans l'armée de don Pedro. Le colonel anglais Hodges a quitté le service, et don Pedro remplace Villa-Flor dans le commandement général.

Voici quelques détails sur le choc du *Talavera*, vaisseau de ligne anglais, contre une frégate française la *Calypso* :

Le *Talavera*, favorisé par le vent, filait environ cinq nœuds et demi à l'heure, quand il aperçut un autre bâtiment qui, manœuvrant dans un sens contraire, venait contre lui en travers. Les gens du

Talavera se hâtèrent de monter sur le pont avec des lumières ; mais malheureusement il était trop tard, et le navire étranger, snivant son impulsion vint donner en plein contre ses manœuvres. Le choc fut de plus violens, et ce fut au moment terrible pour les équipages des deux bâtimens, qui s'attendaient à couler à fond. Environ 60 français sautèrent à bord du *Talavera*, et le pilote anglais qui montait la *Calypso* s'y lança également, en s'écriant que puisqu'il devait périr, il voulait du moins que ce fût à bord d'un bâtiment anglais. Le *Talavera* a beaucoup souffert, et la *Calypso* qui est une frégate à deux ponts, a eu un de ses côtés brisés presque jusqu'à fleur d'eau. Le vaisseau amiral le *Donegal* ne s'aperçut aucunement de l'accident et continua sa route. Il est facile de se figurer la surprise de Sir P. Malcolm, quand il s'aperçut que le *Talavera* et le *Calypso* manquaient à son escadre. Le capitaine du *Talavera* ne se trouvait pas à son bord, étant resté malade à l'hôpital de la marine.

(Correspondance particulière.)

Berchem, le 26 novembre, 5 heures après-midi.

M. de la Neuville, intendant militaire de l'armée française, a notifié aujourd'hui à M. de Marbaix, bourgmestre de Berchem qu'il avait à informer ses administrés que sa commune courait le risque d'être à moitié détruite par le feu de la citadelle, il a dit aussi que les habitans devaient se munir d'eau pour éteindre l'incendie au besoin.

Les habitans de St. Laurent ont été prévenus ce matin qu'ils devaient évacuer leurs maisons dans la journée.

60 voitures de paysans ont rendez-vous pour ce soir auprès de l'église de Berchem : on suppose qu'elles sont destinées au transport des blessés.

L'administration militaire française voulait s'emparer de l'église de Berchem pour la transformer en hôpital militaire : le curé de l'endroit, accompagné de deux échevins, s'est rendu auprès du maréchal pour réclamer contre cette disposition. Il leur a été répondu qu'on ne se servira de l'église qu'à la dernière extrémité.

Il y a aujourd'hui un grand dîner chez le général du génie Haxo, auquel assisteront les princes, le maréchal et autres notabilités militaires. L'on croit que ce sera pendant le repas que seront faites les sommations au général Chassé.

C'est surtout dans des circonstances telles que celles-ci qu'il est important de voir à la tête des administrations municipales, des hommes dévoués aux principes de la révolution. Je crois qu'il n'est personne qui convienne mieux pour remplir les fonctions de bourgmestre d'une commune que M. de Marbaix ; son activité augmente avec les difficultés de sa position.

On dit que l'on ouvrira la tranchée ce soir. On dit aussi que le général Chassé a fait savoir au roi Guillaume qu'il ne se sentait pas capable de défendre long-temps la citadelle.

Agréez, etc.

Le *Times* fait les réflexions suivantes sur les nouvelles parvenues à Londres, de Hollande et de Belgique :

« L'ordre du jour du général Chassé à sa garnison, en date du 17, l'ordre du jour du commandant de Bréda, en date du 18, le décret du roi Guillaume en date du 19, qui mobilise les second et troisième bans de la schuttery (le décret pour la levée en masse ne pouvait encore être connu du rédacteur) ; toutes ces mesures ne permettent plus de douter que le gouvernement de Hollande a jeté le gant à la France et à l'Angleterre, et veut courir la chance de la victoire contre ces deux puissantes nations. La dernière mesure notamment, si elle n'est pas seulement prise pour exciter l'enthousiasme national et agir sur les puissances étrangères par un déploiement de forces ou d'unanimité dans le pays, semblerait indiquer que le roi Guillaume se prépare à résister à une invasion dans ses états, et comme cette invasion ne peut avoir lieu conformément aux principes qui dirigent les puissances sans être provoquée par une agression du peuple Hollandais contre la Belgique, on pourrait croire que l'armée hollandaise se prépare à franchir la frontière belge.

« Quoiqu'il en soit, la résistance de la garnison de la citadelle, l'organisation de la population en force défensive sont des faits d'une haute importance, comme indice d'un système de politique guerrière. Le gouvernement hollandais semble annoncer qu'il est disposé à jouer son existence plutôt que de consentir à un acte de justice incontestable envers ses voisins, au jugement de toutes les grandes puissances de l'Europe ; c'est à dire qu'il prétend mettre sur le champ de bataille tout son empire et cela pour le monopole chimérique de l'Escaut, c'est à dire que la défense de la citadelle d'Anvers est pour lui le premier acte d'une tragédie au moyen de laquelle il espère soulever l'indignation du genre humain ; c'est à dire qu'il veut être le poste avancé d'une croisade générale contre les changemens récents survenus dans la politique des états du continent, c'est à dire enfin qu'il veut escarmoucher avec une force supérieure pour gagner du temps en attendant ses alliés. Dans cette dernière espérance, nous sommes certain que Sa Majesté hollandaise sera désappointée. Le premier coup de canon parti de la citadelle fera évanouir une tactique si révoltante.

« Si pourtant la paix de l'Europe devait être troublée par les incidens qui peuvent résulter de la résistance hollandaise aux justes demandes d'une grande conférence européenne, nous serons redoublés à nos conservateurs pacifiques de toutes les dévastations et torrens de sang qui en seront la suite. Ils ont encouragé l'obstination fatale du roi de Hollande et la cupidité jalouse du peuple hollandais, en nourrissant leur espérance que l'Angleterre abandonnerait bientôt l'alliance de la France, qu'il y aurait bientôt un changement de ministère dans ce pays, et qu'avec ce changement toutes les prétentions exagérées de la maison de Nassau se réaliseraient.

« Aussi la pétition de la cité est-elle placardée sur les murs de toutes les villes de la Hollande comme l'expression des sentimens de tous les Anglais ; et voilà pourquoi les sociétés de commerce de Hollande ne rougissent pas d'envoyer des remerciemens aux pétitionnaires pour leurs sentimens hostiles envers leur propre gouvernement.

« Si nos politiques conservateurs n'étaient pas les plus insensibles ou les plus pervers des hommes, ils ne pourraient contempler sans frémir qu'en excitant le roi de Hollande à la résistance contre la sentence de l'Europe, en invitant les puissances absolues du continent à lui prêter secours contre la France, ils préparent une guerre d'opinion ; qui après avoir été une source de calamités qu'on ne peut prévoir, peut changer complètement l'édifice politique formé par la paix de 1815.

« L'Italie, les provinces rhénanes, les Pays-Bas peuvent encore une fois changer de maître ; et le prince d'Orange pourrait alors s'estimer fort heureux s'il était appelé au fauteuil de président de la république batave.

« Notre grande espérance cependant est que le siège de la citadelle d'Anvers commencera et terminera les hostilités et que le nombre croissant des navires hollandais emmenés dans nos ports sera plus efficace que les adresses séditieuses ou les pétitions de nos conservateurs, en convainquant le commerce hollandais que le peuple d'Angleterre est décidément opposé à ses prétentions au monopole, et que la paix avec la liberté du commerce avec l'Angleterre est pour le moins aussi profitable que l'occupation d'Anvers, mais avec un embargo anglais. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Des avis de Maestricht mandent que l'armée belge va prendre des cantonnemens entre cette forteresse, Tongres et Liège, pour former une armée d'observation.

— Une lettre du 10, écrite à bord du *Vliegende Vischt*, annonce que le bruit qui a circulé sur un combat entre ce bâtiment et le brick le *Lin*, bâtiment français, est inexact. Aujourd'hui, 4 heures, nous avons entendu une forte canonnade d'environ 200 coups qui n'ont pas duré dix minutes. De la pointe de Goeree, on voyait un fort vaisseau à l'Occident, à 4 ou 5 milles en mer ; c'était sur ce noir que l'on tirait ; on pense que c'était un simple exercice.

(*Handelsblad*)

Le Journal de la Guienne fait de la prison où est détenue M^{me} la duchesse de Berry la description suivante :

L'appartement de M^{me} la duchesse est situé au rez-de-chaussée, vers l'extrémité nord de la citadelle, dans un lieu voisin de celui où sont déposés les bombes et les boulets. Cette partie de l'édifice est parallèle au fleuve mais les fenêtres de la chambre occupée par madame sont ouvertes au levant; de ce côté la vue est bornée par les remparts. Il y a des jours également pratiqués du côté de la rivière, mais on ne peut découvrir de là que les campagnes du Médoc, parce que le fleuve coule au pied des murs assez élevés. Le logement de la captive est composé de six pièces; savoir: à l'entrée du vestibule; à la droite du vestibule un salon de compagnie, d'où l'on passe dans la chambre à coucher de madame, à la suite se trouve un cabinet de toilette et une salle de bain; à gauche, dans le vestibule, est la porte de la chambre, de M^l Kersbiec; de l'autre côté du corridor, en face du vestibule, est celle de la chambre de M. de Ménars, laquelle a vue sur la cour; au fond du corridor est un vaste buffet qui contient l'argenterie et le service de table; vis-à-vis, à l'autre extrémité, on trouve un escalier dérobé, puis une cour que l'on traverse pour aller au jardin. L'ameublement est d'une élégante simplicité, ou il ne manque rien. Un très-beau piano est établi dans le salon.

VILLE DE LIEGE.

Garde civique. — Conseil de discipline.

Les bourgmestre et échevins vu l'article 79 de la loi du 31 décembre 1830 et l'article 49 de celle du 22 juin 1831, relatifs à la formation du conseil de discipline de la garde civique;

Vu la liste décuple des candidats présentés par le corps des officiers pour remplacer les membres du conseil actuel, dont les pouvoirs ont expiré le 18 de ce mois, arrêtent: 1^o Il sera procédé jeudi prochain, 29 novembre courant, à midi, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, au tirage au sort prescrit pour le renouvellement du conseil de discipline de la garde civique de Liège.

2^o Ce tirage aura lieu publiquement et en présence d'un capitaine, d'un sous-officier, d'un caporal et de deux gardes convoqués à cet effet.

3^o Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville. Liège, le 23 novembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins invitent le nommé Lanessens (Jean-Louis), ouvrier tailleur, natif de Maestricht, demeurant en cette ville, à se présenter le plus tôt possible au secrétariat de la régence à l'hôtel de ville pour affaire qui le concerne et relative à l'administration. Liège, le 23 novembre 1832.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 23 novembre.

Naissances: 5 garçons, 7 filles.

Décès: 2 filles, 2 femmes, savoir: Marie Catherine George, âgée de 70 ans, cultivatrice, faubourg Vivegnis, veuve de Gilles Lem. — Marie Anne Godinas, âgée de 32 ans, marchande, Pont St-Julien, épouse de Pierre Joseph Anglebert.

Du 24. — Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès: 4 filles, 4 hommes, savoir: Henri Hornay, âgé de 86 ans, vannier, rue Longdoz, veuf de Barbe Clément. — Jean Guillaume Mélotte, âgé de 62 ans, commis banquier, rue derrière le Palais, veuf en 2^e noces de Marie Anne Collignon. — Michel Joseph Bertrand, âgé de 34 ans, armurier, rue En Bois, époux de Catherine Joseph Leroy. — Henri Joseph Absalon, âgé de 33 ans, tisserand, faubourg Ste-Marguerite, veuf de Marie Marguerite Leredotté.

Du 26. — Naissances: 6 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 2 hommes, 3 femmes; savoir: Jean Simonis, âgé de 70 ans, cordonnier, rue Grande-Bèche, veuf de Marie D'horizon. — Nicolas Joseph Bernimolin, âgé de 51 ans, manœuvre, rue Longdoz, époux de Marie Catherine Hornay. — Jeanne Tollet, âgée de 79 ans, rue Salamandre, veuve de Thomas Lefevre. — Anne Baron, âgée de 74 ans, rue du Verdbois, veuve de François Malherbe. — Marie Catherine Malherbe, âgée de 43 ans, rue Fosses aux Reines, veuve de Martin Joseph Lambinon.

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire du numéro du 25 novembre: Chronique théâtrale. — Les nouveaux tyrtées. — La messe du Saint-Esprit. — Panorama de la chambre des représentants. — L'incorruptible et le dîner. — Séance de la chambre des représentants.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Jean Baptiste Nicolas et Franç. Alexandre Gaulard frères, Fondateurs de cloches, à TONGRES, province de Limbourg.

Les deux frères GAULARD ci-dessus anciens fondeurs de famille et de patrie, ont l'honneur d'offrir leurs services, pour la fonte et refonte des cloches de toutes grosseurs et dimensions, ils les rendent au ton que l'on peut désirer au dire d'experts même musiciens, les livrent sans défaut et en toute perfection, les garantissent sur tout, et accordent des facilités de paiement.

() VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le notaire DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le 26 décembre 1832, à dix heures, une belle et grande maison de commerce, en très-bon état, sise à Liège, au pied du Pont des Arches, n° 968, ayant une issue sur la rue dite Vieux Pont des Arches, construite de manière à pouvoir en faire deux habitations indépendantes, avec des caves immenses inaccessibles aux eaux, etc.

Il y a sécurité pour acquérir et facilité de paiement. S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire des titres de propriété.

A PLACER différents CAPITAUX à terme et à rente à 5 et à 4 1/2 pour cent et pour acheter des capitaux et placer sur billets avec bonne signature connue. S'adresser Degrés de Saint-Pierre, n° 17. 998

MAISON de commerce, avec grande cour et remise à louer, en tout ou en partie, sise rue St.-Severin, n° 18. S'adresser rue Ste.-Ursule, à la Balance. 950

Au n° 819, rue Basse-Sauvenière, on VEND muscat-rivale 1819 à 4 fl. 15; corton, chambertin 1819, 2 fls., de plus, VINS à 70 cents. 955

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Ch. STADELMAIER, pâtissier-confiseur, coin du Pont-d'He, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Jolis articles de St-Nicolas et d'étrenne, ainsi qu'un dépôt considérable de COUQUES de DINANT et autres de première qualité. Il vend le tout à des prix très-modérés. 954

CHANGEMENT DE DOMICILE. — L'avoué PIRET, ci-devant domicilié rue des Carmes, demeure actuellement quai de la Sauvenière, n° 23. 827

VENTE PAR COUPONS D'ACTION D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200,000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, département du Nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas de Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre-vingt-dix lots gagnants: chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de cinq francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège. 270

DURAY et Co, entrepreneur, rue des Grands Carmes, à Bruxelles, a l'honneur d'annoncer à Messieurs les chefs de corps, que l'on peut se procurer chez lui à un prix très-avantageux et dans le plus bref délai, tous les équipements nécessaires de cavalerie, harnais d'artillerie, équipements d'infanterie et garde civique, ainsi que les fourgons de transports. 901

() VENTE DE BOIS.

Jeudi 29 de ce mois, une heure de relevée, le notaire PAQUE VENDRA, aux enchères, chez la veuve Fraipont, de BIEN patrimonial qu'elle occupe aux Pietresses, commune de Jupille, consistant en maison, étable, four et un bonnier 43 perches de jardin et prairie y annexés. S'adresser pour les conditions audit notaire.

A LOUER pour le Noël prochain, un quartier composé de sept pièces, quatre en haut, trois en bas, avec la jouissance d'une remise, écurie, jardin assez vaste, de bons greniers et de fort belles caves. S'adresser maison de feu M. le chanoine Hardy, à Ans. 918

Jeudi 29 novembre 1832, à midi, au rivage de Chokier, M^e DELVAUX, notaire, fera une VENTE considérable de BOIS, consistant en belles vernes et poigres, propre à la bâtisse, aux houillères et à autres usages, gros chênes, hêtres, cèdres et bois blancs; bois de fosses, étauçons, jantes, rais, planches de bateaux, etc. Au comptant.

A VENDRE ou LOUER la MAISON portant l'enseigne de Trois-Litres, n° 97, rue devant la Magdeleine. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège.

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au Café Grec, place Verte. 346

() Le lundi, 24 décembre 1832, neuf heures du matin, les héritiers de Mlle Laurence Bartholomé Rome, feront VENDRE aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de Liège, en son bureau, rue St-Jean-en-He, n° 794, par le ministère du notaire KEPFENNE, n° 582. 1^o Une maison, sise à Liège, coin de la rue St-Hubert, n° 582.

2^o Les rentes dont la désignation suit :

En épautre.			Débiteurs.	
ras.	lit.	dés.		
4	4	91	Hannosset de Fooz.	
2	4	53	Fa tré id.	
3	2	45	Fisen de Flémalle.	
4	2	76	Ghyse de Mons	
5	0	81	Lange des Cahottes.	
6	4	91	De Favereau de Liège.	
7	2	76	De Lantremange id.	
8	7	37	Marchand de Warfusée.	
9	8	45	Tombeur de Tourinne.	
10	0	61	Jullet de Hollogne.	
11	0	61	Jullet du Many.	
12	1	22	Boux de Hollogne.	
13	1	22	Gramme d'Alleur.	
14	2	14	Andriette de Milmort.	
15	2	45	Dabie de Verlaire.	
16	6	44	Donceel de Vaux Borsel.	
17	2	45	Plenevaux id.	

En argent.		Débiteurs.	
Fls.	cts.		
1	1	Jacquemin de Flémalle.	
2	3	Rongé de Liège.	
3	8	Bourgaignon de Warfusée.	
4	0	Tombeur de Tourinne.	
5	0	Streel de Darion.	
6	12	Verainck de Liège.	
7	1	Da lemanne de Liège.	
8	2	De Sonval de Liège.	
9	8	Jerome des Awirs.	
10	9	Graindorge id.	
11	1	Henneinan id.	
12	1	Mercemier id.	
13	7	George id.	
14	2	Ghaye des Tawes.	
15	0	écocq d'Engis.	
16	5	Discry de Ramionille.	
17	1	Bourgeois de St-Severin.	
18	14	Delforge d'Engis.	
19	2	Gilon al Crane.	
20	1	Aimont Thirion.	
21	2	Jerôme d'Engis.	

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres, et au bureau de paix susdit, pour connaître les conditions de la vente et la formation des lots.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 24 novembre. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 90, jouiss. du 27 sept., 60 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 90, jouiss. du 22 janv. 1830, 67 fr. 15 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 05 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 0/0. — Emprunt d'Haiti, 00 fr. 00. — Emprunt romain, 81 0/0. — Emprunt belge 74 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 24 novembre. — Dette active, 39 0/0 00/00; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'Amort, 00 0/0; idem 3 1/2 p. 90, 00 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 90, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/000. — Rus. Hop. et Co., 00 00 00, idem ins. gr liv., 00 0/00, idem G. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 00/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 0 p. 90, 66 1/2. — Métalliques, 80 0/0. — Naples Ealc., 00 0/0. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 48 1/2 00. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. 00 guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 25 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	514 1/2 avance.	A	
Londres.	12 27 1/2	A	12 25 P
Paris.	47 5/16	A	47 1/8
Francfort.	00 0/0		00 0/0
Hambourg.	00 0/0		00 0/0

Escompte 4 p. 90.

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.	72 3/4 A.
	Dette active.	00 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	00 0/0 0.
Hollande.	Dette active.	2 1/2 "
	Oblig. synd.	4 1/2 "
	Rent. remb.	2 1/2 "

Arrivages au port d'Anvers, du 25 novembre. Le koff hanovrien, Vrouw Thyntina, cap. Gardes, ven. Verderweziel, chargé d'orge.

Prix des grains au marché de Liège du 26 novembre.

Froment la rasière.	9 fl. 03 c.
Seigle, id.	6 fl. 88 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.